

Charte des parents correspondants à Notre Dame de Sion Année 2025/2026

En faisant le choix d'inscrire son enfant à Notre Dame de Sion, tout parent adhère au projet éducatif de l'établissement. En devenant parent-correspondant il peut décider de participer activement à ce projet et à la vie de l'établissement.

La présente charte, rédigée en concertation avec l'APEL et la Direction, a pour vocation de définir, clarifier et encadrer le rôle et les missions du parent correspondant.

La Mission du parent correspondant est de faire circuler l'information entre l'école, l'APEL et les parents pour accompagner le projet éducatif

- Il représente les familles de sa classe et reste à leur écoute pendant toute l'année scolaire.
- Il assure un rôle d'accueil et d'information auprès des parents de sa classe,
- Il participe au conseil de classe selon le projet éducatif de l'établissement,
- Il contribue au climat de confiance entre tous les représentants de la communauté éducative dans l'intérêt de chaque enfant,
- Il participe aux événements organisés par l'APEL ou à la mise en place d'actions spécifiques.
- Il est un relais précieux dans l'organisation des voyages et des sorties spirituelles, culturelles ou sportives.

Ce qu'il n'est pas :

- Un conseiller pédagogique (c'est le domaine d'expertise du corps professoral)
- Un porte-parole des réclamations (il s'abstient de toute polémique)
- Un intermédiaire entre parents et professeurs (Concernant leur enfant, les parents peuvent entrer directement en contact avec le professeur)

Le parent correspondant a un rôle important et s'engage à favoriser la bonne ambiance nécessaire à la sérénité de nos enfants. Il fournit un travail important d'organisation et de logistique pour de nombreux événements de l'école.

Les relations avec l'APEL :

- Le parent correspondant est force de proposition et fait remonter à l'APEL toutes les informations utiles, les remarques ou suggestions qui intéressent la vie de la classe.
- Il est un partenaire reconnu de l'APEL sur lequel il doit s'appuyer pour assurer son rôle.
- L'APEL l'informe régulièrement des manifestations organisées au sein de l'école et l'invite à participer

à des formations organisées par les relais existants de l'APEL du secteur Paris Sud ou au niveau national.

Le conseil de classe :

Avant le conseil : « s'informer » :

Le parent correspondant collecte les avis de parents. Il en discute avec le professeur principal avant de les présenter au conseil de classe.

Au cours de l'année, il sera amené à rencontrer régulièrement les responsables de niveau pour un échange d'informations scolaires ou extra scolaires.

Le jour du conseil : « être à l'écoute » :

Le parent correspondant participe avec les élèves délégués au bilan global de sa classe effectué avant l'étude du cas par cas par les professeurs.

Après le conseil : « rendre compte » :

Il rédige à l'issue du conseil, un compte rendu qui est soumis au responsable de niveau et qui sera ensuite transmis aux parents

Mode de désignation :

Le parent d'élève qui le désire fait acte de candidature auprès du Président de l'APEL, en adressant sa candidature à l'adresse : apel@sion-paris.fr

Dans la mesure des candidatures, il y a au minimum *UN* et au maximum *DEUX* parents correspondants par classe.

Il sera nommé par le responsable de niveau sur proposition de l'APEL.

Candidature :

M. Mme.....

Parent de

en classe de

Présente sa candidature à la fonction de parent-correspondant Apel.

Signature, à faire précéder de la mention manuscrite « *Lu et approuvé, bon pour engagement* »

Directeur de l'établissement

Président de l'APEL